

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	13

Le vendredi 14 février 2020 à 19H30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.

Date de convocation 10/02/2020

PRESENTS : BERHAULT Gérard, LEBRETON Alain, LETESTU Anne-Marie DOUILLET-LE
FAOU Odile TOUDIC Daniel DE BRUYNE Fabrice RIVOALLAN Marie-Thérèse ADAM Marcel
TARDIVEL Patrick FOSSANI Véronique FERREY GAUTIER Corinne PIEVACHE Alain
AUFFRAY Claudine

ABSENTS EXCUSES : BRUGALAY Jean- Michel DENAIS Fabienne

Secrétaire : FERREY GAUTIER Corinne

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 des budgets communaux :

- Commune
- CCAS
- Lotissement de la Danavière

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance parfaite entre les comptes de gestion dressés par le Receveur et les comptes administratifs dressés par M. le Maire de LE HINGLE pour les budgets de la commune;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Gérard BERHAULT, maire quitte la séance

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal observe la stricte concordance des comptes et la régularité des opérations et constate le résultat suivant au 31 décembre 2018

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT + 122 602.79€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT + 210 069.95€

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU CCAS

Après présentation du compte administratif 2019 du CCAS, le conseil municipal observe la stricte concordance des comptes et la régularité des opérations et constate le résultat suivant au 31 décembre 2019 :

Excédent de fonctionnement + 896.15€

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT DE LA DANAVIERE

Après présentation du compte administratif 2019 du Lotissement de la Danavière, le conseil municipal observe la stricte concordance des comptes et la régularité des opérations et constate le résultat suivant au 31 décembre 2019:

déficit d'investissement : - 164 376.33€

Monsieur Gérard BERHAULT, maire réintègre la séance

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Parcelle B178

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle B178 Rue du Vieux Bourg. Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

FORFAIT ANNUEL – FOURRIERE ANIMALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler auprès de la SAS SACPA, le contrat de fourrière animale aux mêmes conditions que précédemment à savoir du lundi au samedi pour un montant de 858.79€

APPEL A PROJET « ETUDE URBAINE BASSIN DE VIE DES GRANITS - GUINEFORT » – VALIDATION DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte rendu de la consultation .

7 Cabinets ont présenté une offre. Ces offres ont été analysées avec l'aide des services de Dinan Agglomération , de la DDTM et du CAUE.

3 cabinets ont été auditionnés. Le choix du groupe de travail s'est porté à l'unanimité sur le cabinet Atelier du Canal.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

- retient la proposition de l'Atelier du canal pour un montant de 51 306.00€ TTC
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

SAGE RANCE FREMUR – COURS D'EAU

La commission Locale de l'Eau du SAGE « Rance Frémur Baie de Beausais » en partenariat avec les services de la police de l'eau (DDTM22, Agence Française pour la Biodiversité – antenne 22) a demandé à Dinan Agglomération de réaliser un complément d'inventaire des cours d'eau sur les communes de son territoire incluses dans le périmètre du SAGE.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de la cartographie départementale des cours d'eau.

Il n'y a pas eu de complément à l'inventaire des cours d'eau sur la commune de LE HINGLE réalisé en 2007 par CŒUR Emeraude , il y a eu cependant quelques rectificatifs notamment le rajout de sections busées qui n'apparaissaient pas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter la décision, dans l'attente d'informations complémentaires sur les rectificatifs apportés.

LOTISSEMENT RUE DU FOUR – PERMIS D'AMENAGER

Le conseil municipal décide de reporter la décision.

SDE –AVENANT MODIFICATIF DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE DU SDE22

Le maire présente au conseil municipal, les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies .

Les modifications concernent l'utilisation de la plate forme SMAE, la mise en place de frais d'adhésion et l'ouverture du groupement aux personnes morales de droit privé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement

REPLACEMENT - PORTE ATELIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le remplacement de la porte de l'atelier et retient le devis de la société Armor Bois pour un montant de 1073.16€ HT

FOYER DES ASSOCIATIONS – ACQUISITION DE STORES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'équiper le foyer des associations de stores, et retient le devis de la société Franciaflex pour un montant de 572.85€ HT

LE HINGLE, le 5 mars 2020

Le Maire Gérard BERHAULT

Exécutoire du fait de son affichage
Et de sa transmission en Sous Préfecture

